

Présentation de la PCO-TND 54

Public accompagné :

Enfants de moins de 7 ans qui présentent des troubles du développement :

- ↻ De la communication,
- ↻ Des interactions sociales,
- ↻ Intellectuels,
- ↻ De l'attention,
- ↻ De l'acquisition du langage,
- ↻ Des coordinations.

Les missions :

- ↻ Procéder au diagnostic sans attendre.
- ↻ Eviter toute rupture de soins.
- ↻ Accompagner le parcours des enfants.
- ↻ Soutenir les parents dans l'aboutissement du projet de soin de leur enfant.

Nos moyens :

- ↻ Financement des séances auprès des praticiens libéraux de proximité (psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens).
- ↻ Mise en relation avec les différents établissements médico-sociaux.
- ↻ Coordination des soins par une équipe dédiée (médecin, coordonnateur de parcours, assistante administrative).

Nous contacter :

PCO-TND 54

12, rue de Bordeaux

54350 MONT-SAINT-MARTIN

@ : pco-tnd54@apamsp.fr

www.camsp-apamsp-lorraine.fr

Horaires d'accueil téléphonique

Tél : 03 82 39 52 32

Du lundi au vendredi

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h

Le département de Meurthe-et-Moselle dispose d'une Plateforme financée par l'ARS et gérée administrativement par l'APAMSP et le CAMSP de Mont-Saint-Martin. Son fonctionnement s'appuie sur une collaboration avec plusieurs partenaires du secteur médico-social et de la santé. Pour être au plus près des familles une antenne a été mise en place sur le sud du département.

Association pour la Promotion
des Actions Médico-Sociales Précoces
de Lorraine



ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Plateforme
de **C**oordination
et d'**O**rientation en faveur des
Troubles du **N**euro-**D**éveloppement
de Meurthe-et-Moselle
(PCO-TND 54)



Vous êtes parents

Vous êtes inquiets et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement adapté et coordonné : votre enfant doit avoir moins de 7 ans et ne pas avoir de dossier MDPH.

Il est nécessaire de contacter votre médecin généraliste, votre pédiatre ou tout autre médecin pour envisager une prescription.

Ce dernier transmettra votre dossier à la PCO-TND qui étudiera votre demande avant de vous contacter si les conditions sont remplies.

Vous êtes professionnels de santé libéraux

(Psychologue/neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute)

Vous souhaitez contribuer aux missions de cette plateforme, il vous faut :

➔ Solliciter le coordonnateur de parcours, via le secrétariat, afin de signer une convention de partenariat.

Après la signature, le coordonnateur pourra vous contacter dans le cadre d'un diagnostic ou d'un accompagnement d'enfant porteur de TND.

La plateforme financera les séances avec **le soutien de l'assurance maladie.**

Vous êtes médecins

Vous pouvez faire appel à la plateforme PCO-TND pour vos jeunes patients. Pour cela, il vous faut :

➔ Remplir le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » disponible en ligne sur le site www.handicap.gouv.fr

➔ Puis le transmettre à la plateforme qui étudiera la demande. Une réponse vous sera apportée dans les 15 jours.

Si les conditions sont remplies le coordonnateur de parcours se mettra en lien avec la famille.

